

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAIE-COMEAU TENUE LE LUNDI 19 AVRIL 2010, À 19 h 30, AU 19, AVENUE MARQUETTE, EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.**

**SONT PRÉSENTS :**

Mme	Christine Brisson	Mairesse
M.	Alain Larouche	Conseiller
Mme	Carole Deschênes	Conseillère
M.	André Veillette	Conseiller
Mmes	Léa Thibault	Conseillère
	Reina Savoie-Jourdain	Conseillère
M.	Régis Deschênes	Conseiller

**SONT ABSENTS :**

M.	Richard Bélanger	Conseiller
Mme	Denise Arsenault	Conseillère

**SONT AUSSI PRÉSENTS :**

MM.	François Désy	Directeur général
	François Corriveau	Greffier

---

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La mairesse, madame Christine Brisson, constatant quorum, ouvre la séance à 19 h 34.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Rés. 2010-109**

Monsieur le conseiller Régis Deschênes propose, appuyé par madame la conseillère Carole Deschênes d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 MARS 2010**

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 mars 2010, à 11 h 30, a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins 24 heures avant cette séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture suivant la Loi sur les cités et villes.

**Rés. 2010-110**

Madame la conseillère Reina Savoie-Jourdain propose, appuyée par madame la conseillère Léa Thibault d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Baie-Comeau tenue le 22 mars 2010, à 11 h 30, au 19, avenue Marquette.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4. PROJETS DE RÉSOLUTIONS ÉMANANT DES COMITÉS GÉNÉRAUX**

**4.1 Comité général du 12 avril 2010**

#### **4.1.1 Nominations - Fonds d'études – Drakkar de Baie-Comeau**

**Rés. 2010-111** Pour faire suite au rapport du greffier portant le numéro GC2010-10, madame la conseillère Léa Thibault propose, appuyée par madame la conseillère Carole Deschênes de nommer messieurs Richard Ouellet et François Corriveau à titre de membres privilégiés devant siéger sur le conseil d'administration de l'organisme « Fonds d'études du Club de hockey junior majeur de Baie-Comeau – Le Drakkar de Baie-Comeau ». Ces nominations valent jusqu'à leur remplacement.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **4.1.2 Nominations à la Conférence régionale des élus – Abrogation des résolutions 2010-103 et 2010-104**

**Rés. 2010-112** Pour faire suite au rapport du greffier portant le numéro GC2010-11, madame la conseillère Léa Thibault propose, appuyée par madame la conseillère Carole Deschênes d'abroger les résolutions 2010-103 et 2010-104.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **4.1.3 Listes de comptes 2010-07, 2010-08, 2010-09, 2010-10 et 2010-11**

**Rés. 2010-113** Madame la conseillère Léa Thibault propose, appuyée par madame la conseillère Carole Deschênes d'approuver le paiement des comptes mentionnés sur les listes portant les numéros 2010-07 à 2010-11 inclusivement, datées respectivement des 10, 16, 23 et 30 mars 2010 ainsi que du 6 avril 2010.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **4.1.4 Correspondance : Information au conseil**

**Rés. 2010-114** Madame la conseillère Léa Thibault propose, appuyée par madame la conseillère Carole Deschênes d'accepter pour dépôt la correspondance soumise lors du comité général du 12 avril 2010.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **4.1.5 Acquisition d'un système informatique financier incluant l'approvisionnement et l'inventaire**

**Rés. 2010-115** Pour faire suite au rapport TI2010-04 du directeur des technologies de l'information, madame la conseillère Léa Thibault propose, appuyée par madame la conseillère Carole Deschênes d'octroyer le contrat de fourniture du progiciel financier, incluant l'approvisionnement et l'inventaire, à PG Solutions, et ce, sans appel d'offres selon l'article 573.3, alinéa 6° a) de la Loi sur les cités et villes, afin d'assurer la compatibilité avec les systèmes en place. Le coût du contrat s'élève à 270 165 \$ excluant les taxes. Il est de plus accordé un contrat d'entretien et de soutien annuel de 35 645 \$ excluant les taxes.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **4.2 Comité général du 19 avril 2010**

#### **4.2.1 Nomination à la suite du concours 2010-03 – Inspectrice adjointe en bâtiment – Service de l'urbanisme**

**Rés. 2010-116** Pour faire suite au rapport du directeur des ressources humaines portant le numéro PE2010-08, monsieur le conseiller Alain Larouche propose, appuyé par

monsieur le conseiller André Veillette de procéder à la nomination de madame Sabrina Sirois au poste d'inspectrice adjointe en bâtiment, et ce, selon la convention collective en vigueur du Syndicat des employées et employés de bureau et loisirs, sous réserve notamment de la période de probation, des examens médicaux et autres vérifications pouvant s'avérer nécessaires.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4.2.2 Protocole de gestion du Drakkar de Baie-Comeau**

**Rés. 2010-117**

Pour faire suite au rapport du greffier portant le numéro GC2010-13, monsieur le conseiller Alain Larouche propose, appuyé par monsieur le conseiller André Veillette d'autoriser madame Christine Brisson, mairesse, et monsieur François Désy, président du Club de hockey junior majeur de Baie-Comeau inc., à signer le protocole de gestion du Drakkar de Baie-Comeau.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4.2.3 Nomination au Conseil de bassin de la rivière aux Anglais**

**Rés. 2010-118**

Pour faire suite au rapport du greffier portant le numéro GC2010-12, monsieur le conseiller Alain Larouche propose, appuyé par monsieur le conseiller André Veillette de nommer monsieur Ghislain Gauthier, à titre de représentant de la Municipalité, pour siéger sur le conseil d'administration du Conseil de bassin de la rivière aux Anglais, et ce, en remplacement de monsieur Richard Fournier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4.2.4 Acquisition d'un système informatique de gestion des plateaux, activités et équipements**

**Rés. 2010-119**

Pour faire suite au rapport du directeur des technologies de l'information portant le numéro TI2010-05, monsieur le conseiller Alain Larouche propose, appuyé par monsieur le conseiller André Veillette d'octroyer le contrat de fourniture du progiciel de gestion des plateaux, activités et équipements dans le cadre de l'appel d'offres 2010-01 à M<sup>2</sup>e Solutions, pour la somme de 75 650 \$ taxes exclues, en plus de l'entretien au coût de 6 015 \$ payable annuellement, et ce, pour les dix prochaines années, représentant un total de 135 800 \$ taxes exclues.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4.2.5 Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Amélioration des sentiers « La Canadienne et La Simard » pour le vélo de montagne et l'accès aux bancs coquillers**

**Rés. 2010-120**

Pour faire suite au rapport du directeur du tourisme portant le numéro TOU2010-04, monsieur le conseiller Alain Larouche propose, appuyé par monsieur le conseiller André Veillette que la Ville de Baie-Comeau accepte d'agir comme promoteur du projet de la Corporation plein air Manicouagan inc. concernant la réalisation de l'amélioration des sentiers « La Canadienne et La Simard » pour le vélo de montagne et l'accès aux bancs coquillers.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **4.2.6 Aménagement des infrastructures d'accueil pour les croisières à Baie-Comeau – Demande d'autorisation et de certificat d'autorisation, étude environnementale**

**Rés. 2010-121**

Pour faire suite au rapport du directeur du tourisme portant le numéro TOU2010-05, monsieur le conseiller Alain Larouche propose, appuyé par monsieur le conseiller André Veillette d'autoriser madame Christine Brisson, mairesse, et monsieur François Corriveau, greffier, à signer les documents nécessaires en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, et ce, dans le cadre du projet des infrastructures d'accueil pour les croisières à Baie-Comeau.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **4.2.7 Réfection de la rue Marest (de Pascal à Côté)**

**Rés. 2010-122**

Pour faire suite au rapport du directeur des services publics, infrastructures et planification portant le numéro SP2010-13, monsieur le conseiller Alain Larouche propose, appuyé par monsieur le conseiller André Veillette de retenir les services du plus bas soumissionnaire conforme, soit Roland Munger inc., pour la somme de 1 388 148,30 \$ plus les taxes applicables, et ce, afin de réaliser les travaux décrits à l'appel d'offres 2010-04 relatif à la réfection de la rue Marest (de Pascal à Côté). Le tout est conditionnel à l'approbation d'un règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. De plus, il est recommandé l'embauche d'un surveillant de chantier pour la durée du contrat.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **4.2.8 Construction de rue et services – Villa des retraités**

**Rés. 2010-123**

Pour faire suite au rapport du directeur des services publics, infrastructures et planification portant le numéro SP2010-17, madame la conseillère Reina Savoie-Jourdain propose, appuyée par monsieur le conseiller Alain Larouche que la Municipalité autorise le financement des travaux relatifs à la construction de rue et services pour le projet de la Villa des retraités à même le fonds de roulement, et ce, pour la somme de 328 800 \$.

Le vote est demandé sur ce projet de résolution.

Se prononcent en faveur mesdames les conseillères Carole Deschênes et Reina Savoie-Jourdain ainsi que messieurs les conseillers Alain Larouche, André Veillette et Régis Deschênes.

Se prononce contre madame la conseillère Léa Thibault.

En faveur : 5

Contre : 1

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

#### **4.2.9 Règlement 10-01 de la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan**

**Rés. 2010-124**

Pour faire suite au rapport du directeur des travaux publics et de l'environnement portant le numéro TP2010-09, madame la conseillère Carole Deschênes propose, appuyée par monsieur le conseiller Régis Deschênes d'approuver le Règlement 10-01 de la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan, décrétant un emprunt de 3 655 214 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement des cellules d'enfouissement 2-1 et 2-2 et autres travaux connexes au lieu d'enfouissement technique de Manicouagan dans la municipalité de Ragueneau.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **4.2.10 Appel d'offres 2010-09 – Acquisition d'une dameuse**

**Rés. 2010-125**

Pour faire suite au rapport du directeur des travaux publics et de l'environnement portant le numéro TP2010-10, madame la conseillère Carole Deschênes propose, appuyée par monsieur le conseiller Régis Deschênes d'accepter, dans le cadre de l'appel d'offres 2010-09, la soumission déposée par Équipements Plannord ltée pour l'acquisition d'une dameuse Prinoth BR-350 2011 au montant de 336 389 \$ plus les taxes applicables, le tout faisant l'objet d'un financement sur une période de 60 mois débutant à la date de livraison prévue en octobre 2010.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **4.2.11 Municipalité régionale de comté (MRC) de Manicouagan – Autorisation de signature de l'entente intermunicipale de délégation de pouvoirs – Internet haute vitesse**

**Rés. 2010-126**

Madame la conseillère Carole Deschênes propose, appuyée par monsieur le conseiller Régis Deschênes que la Municipalité autorise la mairesse, madame Christine Brisson, et le greffier, monsieur François Corriveau, à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente intermunicipale de délégation de pouvoirs en matière de réseau communautaire de télécommunication Internet haute vitesse.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **4.2.12 Rapport des activités de la trésorière - Élections municipales du 1<sup>er</sup> novembre 2009**

**Rés. 2010-127**

Pour faire suite au rapport de la directrice des finances et trésorière portant le numéro TR2010-03, madame la conseillère Carole Deschênes propose, appuyée par monsieur le conseiller Régis Deschênes d'accepter pour dépôt le rapport de la trésorière relatif aux activités des élections municipales du 1<sup>er</sup> novembre 2009.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **4.2.13 Correspondance : Information au conseil**

**Rés. 2010-128**

Madame la conseillère Carole Deschênes propose, appuyée par monsieur le conseiller Régis Deschênes d'accepter pour dépôt la correspondance soumise lors du comité général du 19 avril 2010.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **4.2.14 Corporation plein air Manicouagan – Opération des activités du Jardin des glaciers**

**Rés. 2010-129**

Pour faire suite au rapport du directeur général portant le numéro DG2010-07, monsieur le conseiller Régis Deschênes propose, appuyé par madame la conseillère Léa Thibault d'autoriser, comme pour l'année 2009, le versement pour l'année 2010 de la subvention annuelle de 100 000 \$ à la Corporation plein air Manicouagan, le tout en regard du protocole d'entente à parapher avec cette corporation relativement, entre autres, aux opérations du Jardin des glaciers.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **5. CORRESPONDANCE, PÉTITIONS ET DÉROGATIONS MINEURES**

## **5.1 Pétition**

### **5.1.1 Aménagement d'aire de jeux 0-5 ans**

Une pétition de 176 signataires, présentée par mesdames Nancy Vaillancourt et Julie Girard travaillant dans un service de garde, est déposée au conseil. Cette pétition demande l'aménagement d'un parc avec des structures de jeux pour les 0-5 ans, lequel serait situé dans le quartier St-Sacrement, plus précisément dans le parc Bonne Entente.

Conformément au Règlement sur la régie interne et les règles administratives, cette pétition est référée pour étude lors d'un prochain comité général du conseil municipal.

## **6. AFFAIRES NOUVELLES**

### **6.1 Dépôt de certificats suite aux consultations publiques concernant les règlements suivants :**

#### **6.1.1 Règlement 2009-777 – Programme Rénovation Québec, phase VI – Emprunt de 600 000 \$**

Est déposé, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, un certificat attestant les résultats de la procédure d'enregistrement relativement au Règlement 2009-777 concernant le programme Rénovation Québec, phase VI – Emprunt de 600 000 \$.

Cette consultation publique s'est tenue le 5 janvier 2010 et aucune demande de scrutin référendaire n'a été enregistrée. Le règlement est donc réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

#### **6.1.2 Règlement 2010-781 – Réfection du boulevard La Salle, phase 3 – Emprunt de 19 833 600 \$**

Est déposé, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, un certificat attestant les résultats de la procédure d'enregistrement relativement au Règlement 2010-781 concernant la réfection du boulevard La Salle, phase 3 – Emprunt de 19 833 600 \$.

Cette consultation publique s'est tenue le 23 février 2010 et aucune demande de scrutin référendaire n'a été enregistrée. Le règlement est donc réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

#### **6.1.3 Règlement 2010-782 – Travaux de mise aux normes des installations de production d'eau potable – Emprunt de 47 258 300 \$**

Est déposé, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, un certificat attestant les résultats de la procédure d'enregistrement relativement au Règlement 2010-782 concernant les travaux de mise aux normes des installations de production d'eau potable – Emprunt de 47 258 300 \$.

Cette consultation publique s'est tenue le 23 février 2010 et aucune demande de scrutin référendaire n'a été enregistrée. Le règlement est donc réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

#### **6.1.4 Règlement 2010-784 – Travaux d'immobilisations 2010 – Emprunt de 1 757 000 \$**

Est déposé, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, un certificat attestant les résultats de la procédure

d'enregistrement relativement au Règlement 2010-784 concernant les travaux d'immobilisations 2010 – Emprunt de 1 757 000 \$.

Cette consultation publique s'est tenue le 23 mars 2010 et aucune demande de scrutin référendaire n'a été enregistrée. Le règlement est donc réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

**6.1.5 Règlement 2010-785 – Réfection de rues, aménagement d'une surface synthétique sportive, réaménagement du 2260, boulevard Laflèche et travaux divers – Emprunt de 12 652 000 \$**

Est déposé, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, un certificat attestant les résultats de la procédure d'enregistrement relativement au Règlement 2010-785 concernant la réfection de rues, l'aménagement d'une surface synthétique sportive, le réaménagement du 2260, boulevard Laflèche et des travaux divers – Emprunt de 12 652 000 \$.

Cette consultation publique s'est tenue le 30 mars 2010 et aucune demande de scrutin référendaire n'a été enregistrée. Le règlement est donc réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

**7. ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

**7.1 Urbanisme – Adoption d'un premier projet de règlement modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage**

**Rés. 2010-130**

Madame la conseillère Reina Savoie-Jourdain propose, appuyée par monsieur le conseiller Alain Larouche d'adopter en premier projet de règlement une modification au Règlement 2003-644 concernant le zonage, et ce, conformément au projet déposé à la présente séance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8. AVIS DE MOTION**

**8.1 Projet de règlement modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage**

Monsieur le conseiller Alain Larouche donne avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine séance, il sera déposé pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage. De plus, il demande dispense de lecture puisque copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil.

**9. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Madame la mairesse invite les membres du conseil et les personnes présentes à poser des questions.

Monsieur Georges Gagnon, du 1012, rue Pauline-Gagné, demande des nouvelles concernant la pétition relative à l'asphaltage des nouveaux terrains du parc Parent. Madame Brisson l'informe que ce sera fait d'ici l'automne, et ce, pour les 21 terrains.

De plus, il demande la pose d'une clôture donnant sur la rue Thibault. Madame Brisson lui mentionne que la Ville de Baie-Comeau ne donnera pas suite à cette requête et qu'il est de la responsabilité des citoyens de s'entendre avec leur voisin arrière.

**10. FERMETURE DE LA SÉANCE**

**Rés. 2010-131**

L'ordre du jour étant épuisé, madame la conseillère Carole Deschênes propose, appuyée par monsieur le conseiller Régis Deschênes que la présente séance soit et est levée. Il est 19 h 58.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\_\_\_\_\_  
**CHRISTINE BRISSON,  
MAIRESSE**

\_\_\_\_\_  
**FRANÇOIS CORRIVEAU,  
GREFFIER**

